



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Engagement juridique n° 2103930680

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
N° 76 22 102 CPO 08**

Entre

le préfet de la région Occitanie, représenté par le DREETS, et désigné sous le terme « l'Etat », d'une part,

et

la **mission locale Petite Camargue**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 n° SIRET 433 633 013 00019, dont le siège social est situé 310 rue Emile Zola 30600 VAUVERT, représentée par sa présidente Madame Leïla AMROUT, et désignée sous le terme « la structure », d'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations modifiée par loi n°2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu la loi n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.114-1 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5131-3 à L. 5131-6-1, L. 5314-1 à L. 5314-4 et R. 5131-4 à R. 5131-26 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'instruction n° DGEFP/SDPAE/MAJE/2019/89 du 16 mai 2019 relative à la stratégie pluriannuelle de performance des missions locales pour la période 2019-2022 ;

Vu l'instruction conjointe du 17 novembre 2020 de Pôle emploi, de l'Union nationale des missions locales et du Conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés (réseau Cap emploi) relative à la mise en œuvre du plan #1jeune1solution lancé par le Premier ministre le 23 juillet 2020 ;

Vu la circulaire n° DGEFP/MAJE/2022/45 du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 29 décembre 2022 signée entre l'Etat et la mission locale ;

Vu l'avis favorable du contrôleur budgétaire régional en date du 18/04/2023 sur le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;

Vu la demande de subvention de la structure en date du 28 août 2023 ;

Vu le contrat d'engagement républicain mentionné dans le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvé par la structure dans le cadre de sa demande de subvention ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup>**

#### ***Objet du présent avenant***

Conformément à l'article 5.4 de la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée, cet avenant fixe pour l'année 2023 :

- les montants annuels
  - o de la subvention au titre de l'activité hors contrat d'engagement jeune et hors obligation de formation,
  - o de la subvention au titre de l'obligation de formation,
- l'objectif d'entrées en contrat d'engagement jeune
- le forfait moyen prévisionnel annuel permettant d'établir le montant prévisionnel annuel de la subvention au titre des entrées en contrat d'engagement jeune.

Il permet le versement de crédits prévus aux articles 7,8 et 9 de la convention susvisée au titre de 2023.

## Article 2

### ***Objectif 2023 d'entrées en contrat d'engagement jeune***

Pour la structure, l'objectif d'entrées en contrat d'engagement jeune est fixé à **338** jeunes pour l'année 2023.

## Article 3

### ***Subvention au titre de l'activité hors contrat d'engagement jeune et hors obligation de formation***

En application de l'article 5.4 de la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée, le montant annuel de la subvention de l'Etat au titre de l'activité hors contrat d'engagement jeune et hors obligation de formation est fixé pour l'année 2023 à **394 357 €**.

## Article 4

### ***Subvention au titre de l'obligation de formation***

En application de l'article 5.4 de la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée, le montant annuel de la subvention de l'Etat au titre de l'obligation de formation est fixé pour l'année 2023 à **26 876 €**.

## Article 5 *Forfait moyen prévisionnel*

En application de l'article 5.4 de la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée, le forfait moyen prévisionnel est établi à 1 775 € (mille sept cent soixantequinze euros).

Ce forfait permet de procéder :

- au calcul du montant des autorisations d'engagement et au calcul de l'avance sur la subvention au titre du contrat d'engagement jeune tels que définis à l'article 6.3 du présent avenant,
- au calcul du montant du troisième versement versé défini à l'article 7 du présent avenant.

## Article 6

### ***Versements et engagements associés au présent avenant***

6.1 – A la signature du présent avenant, l'Etat verse à la structure dans les conditions prévues à l'article 7 de la convention pluriannuelle d'objectifs :

- a) la subvention au titre de l'activité hors contrat d'engagement jeune et hors obligation de formation dont le montant est fixé à l'article 3 du présent avenant ; soit **394 357 €** (a)

b) la subvention au titre de l'obligation de formation dont le montant est fixé à l'article 4 du présent avenant ; soit **26 876 €** (b)

c) une avance sur la subvention au titre du contrat d'engagement jeune, dont le montant est défini comme le produit de 50 % de l'objectif annuel fixé à l'article 2 du présent avenant par le forfait moyen prévisionnel défini à l'article 5 du présent avenant de 1 775€, soit **299 975 €** (c)

d) déduction faite de l'avance de trésorerie mentionnée à l'article 6 de la convention pluriannuelle d'objectifs précédemment engagée l'année précédente et précédemment versée en début d'année soit **501 987,50 €** (d)

e) soit au total, un montant restant à verser de **219 220,50 €** (E)

Ce montant est calculé selon la formule suivante :

$$E = a + b + c - d$$

$$\text{soit } 394\,357 + 26\,876 + 299\,975 - 501\,987,50 = 219\,220,50$$

6.2 – Le montant mentionné au c) de l'article 6.1 du présent avenant est une avance, au sens où il ne sera définitivement acquis à la structure que si le nombre d'entrées en contrat d'engagement jeune réalisées en 2023 au titre de chacun des deux forfaits fixés à l'article 5.2 de la convention pluriannuelle d'objectifs ouvre droit à un financement supérieur ou égal à ce montant. Dans le cas contraire, le trop versé sera recouvré dans le cadre du versement de régularisation prévu en 2024.

6.3 – Concernant la subvention au titre du contrat d'engagement jeune, les autorisations d'engagement sont calculées comme l'intégralité du montant prévisionnel, soit le produit de l'objectif défini à l'article 2 du présent avenant par le forfait moyen prévisionnel défini à l'article 5 du présent avenant de 1 775€.

6.4 Conformément et dans les conditions fixées à l'article 6.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs, des autorisations d'engagement d'un montant correspondant à 50% de la contribution prévisionnelle de l'Etat en 2023 sont consommées à la signature du présent avenant pour permettre le premier versement de l'année suivante

Ce montant est calculé selon la formule suivante :  $a/2 + b/2 + c$

$$\text{soit } 197\,178,50 + 13\,438 + 299\,975 = \mathbf{510\,591,50 \text{ €}}$$

6.5 Après déduction des autorisations d'engagement mentionnées à l'article 6 de la convention pluriannuelle d'objectifs précédemment engagées l'année précédente, le montant total des autorisations d'engagement consommées à la signature du présent avenant s'élève à **1 029 787 €**.

Ce montant (1 029 787) est calculé selon la formule suivante :

$$a + b + (2*c) - d + \text{avance du paragraphe 6.4}$$

$$\text{soit } 394\,357 + 26\,876 + 599\,950 - 501\,987,50 + 510\,591,50$$

6.6 – Le montant défini au e) de l'article 6.1 du présent avenant est versé par l'Etat sur le compte mentionné à l'article 10.1 de la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Occitanie.

Le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault.

L'imputation par l'Etat de cette dépense est définie comme suit pour l'année 2023 : mission « Travail et emploi », programme 102 « Accès et retour à l'emploi », action 2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail », sous-action 2 « Accompagnement des publics les plus en difficulté », activité n° 010200001706 « Missions locales » (0102-02-02). Cette imputation est sans conséquence pour la mission locale.

## **Article 7**

### ***Troisième versement relatif à la subvention au titre du contrat d'engagement jeune***

Un troisième versement relatif à la subvention au titre du contrat d'engagement jeune est réalisé par l'Etat au bénéfice de la structure au second semestre 2023, dans les conditions techniques précisées à l'article 8 de la convention pluriannuelle d'objectifs.

En application de l'article 5.4 de la convention pluriannuelle d'objectifs, le coefficient de projection permettant d'estimer les entrées de l'année en contrat d'engagement jeune à partir de données intermédiaires et provisoires établies au 30 septembre est défini à 1,38.

## **Article 8**

### ***Quatrième versement relatif au solde de la subvention au titre du contrat d'engagement jeune en 2024***

Conformément à l'article 9 de la convention pluriannuelle d'objectifs, il est procédé en 2024 au solde de la subvention au titre du contrat d'engagement jeune.

Ce solde peut être positif ou négatif.

Si le montant de la subvention au titre du contrat d'engagement jeune tel que défini à l'article 5.2 de la convention pluriannuelle d'objectifs excède les autorisations d'engagement prévues au 6.3 du présent avenant, un nouvel avenant est nécessaire pour engager et verser la totalité du solde.

Si le solde est négatif, un reversement du trop-perçu au Trésor public doit être réalisé.

Le montant du solde doit être expressément validé par la DGEFP avant tout versement ou reversement.

**Article 9**

En application de l'article 11 de la CPO 2023-2024, est annexé au présent avenant le plan d'action 2023.

**Article 10**

Toutes les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs susvisée non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**Article 11**

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 01/01/2023.

Date et signature de la structure  
(nom et fonction du signataire  
et cachet de la structure)

Mission Locale Petite Camargue  
310 rue Emile Zola - 30600 VAUVERT  
Tél. : 04 66 88 37 85 Fax : 04 66 88 89 09  
Siret : 433 533 013 00019

Le Directeur  
Guillaume GOLLIER



Visca CBR n°601/23

Le 12/09/2023

Date et signature du préfet

Par suppléance, le 27/09/2023



Laurent GANDRA-MORENO

Adjoint au SAAR

Annexe 1

Plan d'action 2023

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 2023 ou exercice du au

Budget supplémentaire - demande pluriannuelle

Suppression du budget - demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	28 030	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	23 280	73 - Concours publics	
Autres fournitures	4 750	74 - Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	99 069	DDETS (CPO Fonctionnement)	394 357.
Locations	53 168	DDETS (OBF)	26 876
Entretien et réparation	35 296	DDETS (CEJ)	599 950.
Assurance	4 800	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	5 000	Attr'Action Métiers	61 895
Sous traitance générale	805		
62 - Autres services extérieurs	54 224	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	32 000	Prévention Sorties Sèches ASE	12 000
Publicité, publication			
Déplacements, missions	3 560	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	18 664	CCPC - CCTC - CCPC - CCRVV	171 965
63 - Impôts et taxes	63 000		
Impôts et taxes sur rémunération	45 000		
Autres impôts et taxes	18 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	1 068 620	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	662 463	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	294 323	Autres établissements publics	91 846
Autres charges de personnel	111 834	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	250	75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	3 873	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	24	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	123 745	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	51 585
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	30 361
TOTAL DES CHARGES	1 440 835	TOTAL DES PRODUITS	1 440 835
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

**Plan d'actions 2023**  
**DREETS Occitanie**  
**MISSION LOCALE de Petite Camargue**

		<b>Repérer, identifier et mobiliser dans un parcours la population la plus en difficulté</b>
		<b>Actions prioritaires</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maillage territorial déjà bien ancré depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire avec une présence de la MLJPC sur les 4 communautés de communes va être renforcé notamment en Terre de Camargue et Pays de Sommières où le nombre de conseiller va être porté à 2 ETP d'ici le second semestre 2023. De plus, un projet de permanence sur la CC Petite Camargue pour accueillir des jeunes inconnus du MLJPC.</li> <li>- Le maillage territorial va également être renforcé par le changement de poste CEJ qui se mobilise sur le second semestre 2023 sur la rencontre des partenaires pour développer une offre de service complémentaire et attractive pour nos publics.</li> <li>- Nous poursuivons notre présence sur des événements locaux pouvant accueillir du public jeune : FestiFoot à Vauvert, Animations Collège de Vauvert, la pêche aux CV en Pays de Sommières...</li> <li>- Mise en place d'une action expérimentale sur le dernier quatrième trimestre 2023 : recrutement d'un conseiller au 1er semestre 2023 pour expérimenter une action d'aller vers. Cette action devra se faire en coordination avec les différents partenaires du territoire afin de bien cibler les lieux de regroupement des jeunes. Pour ce faire nous nous appuierons sur les centres sociaux ainsi que les CCAS de notre territoire. Un temps de coordination avec l'association Samuel Vincent (opérateur CEJ JR) semble également indispensable afin de garder la possibilité de réorienter les jeunes les plus en difficulté vers l'offre de service du CEJ Jeune en rupture.</li> <li>- PSAD &gt; Plus d'animateur régional depuis fin 2022, plus de contact avec le CIO &gt; Pas de locaux sur le 1er trimestre 2023. Envisager des réunions d'informations collectives à destination du public mineurs avec présentation de notre offre de service et des partenaires spécifiques : Ecole-Etre (20 entrées possibles sur 2023 - 10 de réalisées), AFPA pour la Promo 16-18 en place, à compter de septembre 2023, en collaboration avec le Centre Social RIVES à Vauvert, d'une permanence hebdomadaire au Collège de la Vallée Verte de Vauvert. Un animateur du Centre Social RIVES, interviendra, tous au long du mois de septembre 2023, les lundi journée ainsi que les mardi et mercredi après-midi. La journée du lundi lui permettra de repérer les jeunes en situation de décrochage qui seront invités à venir nous rencontrer sur la permanence du mardi après-midi co-animée par l'animateur du centre social et par un conseiller de la Mission Locale. Notre souhait est d'expérimenter cette action sur septembre 2023 dans une perspective de pérennisation de l'action avec la mise en place de permanences régulières au collège tout au long de l'année et à destination prioritairement des élèves de 4ème et de 3ème en situation de pré-décrochage ou de décrochage.</li> <li>- Mise</li> </ul>
		<p><b>Repérer les jeunes, notamment les jeunes NEED et lutter contre le décrochage scolaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil et maillage territorial</li> <li>- actions de "droit commun" pour aller vers les publics : développement des partenariats locaux pour favoriser le repérage</li> <li>- lien avec la FSAD</li> <li>- lien avec les établissements scolaires</li> <li>- Cibles CEJ</li> </ul> <p><b>Dans le cadre de l'appel à projet PIC "repérer et mobiliser" : actions spécifiques et/ou partenariat avec les porteurs de projet</b></p> <p><b>Le diagnostic et son partage avec les partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation et formation des conseillers au diagnostic</li> <li>- outils mobilisés pour le diagnostic : trame partagée, PIX, DIAGORENTE, illétrisme, autodiagnostic etc.</li> <li>- Démarche "dites-nous une fois" : organisation des échanges croisés d'informations et de diagnostic entre la ML et les partenaires (notamment E2C)</li> </ul>

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024



Publié le 29/04/2024

ID : 030-243000593-20240424-DL2024\_04\_42-DE

<p><b>Actions de mobilisation envers les publics spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunes résidents des QPV</li> <li>- Jeunes mineurs</li> <li>- Jeunes TH</li> <li>- Jeunes sous main de justice</li> <li>- Jeunes étrangers : primo-arrivants, mobilisation du PIAL, PIC "réfugiés"</li> <li>- Jeunes sortants de l'ASE : mise en place d'un référent en ML et organisation d'entretiens croisés</li> <li>- Positionnement CEJ "jeunes en rupture"</li> </ul>	<h2>Accompagner les jeunes dans des parcours intensifs vers et dans l'emploi et la formation</h2> <p>Un travail de réorganisation est amorcé pour rendre l'équipe de conseillers polyvalentes sur tout type d'accompagnement (appui ponctuel, PACEA, Suivi délégué, CEJ) et ainsi sortir d'un fonctionnement en équipe dédiée. Ainsi, les différentes phases d'accompagnement pourront s'enchaîner avec plus de fluidité pour un parcours sans couture. Les jeunes en dispositif PACEA pourront profiter de l'offre de service collective, retravaillée à l'occasion de la réorganisation. Cette nouvelle organisation prendra effet au 1er juin 2023.</p> <p><b>Accompagnement PACEA : quelle plus-value à l'entrée en PACEA, quelle articulation avec les autres dispositifs, organisation de la ML ( spécialisée / conseillers généralistes / conseillers CEJ ou non spécialisée)</b></p> <p><b>Accompagnement intensif des jeunes - CEJ</b></p> <p>Mise en œuvre du CEJ, entretiens individuels et phases collectives, recherche en autonomie, accompagnement à distance : application CEJ, les sorties anticipées, l'immersion professionnelle durant le parcours</p> <p><b>Mobilisation de l'offre partenariale et solutions structurantes du CEJ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programmes "PIC" : prépa-apprentissage, 100% inclusion</li> <li>- orientation vers le programme régional de formation pré-qualifiante E2C, projet pro etc.</li> <li>- Orientation vers les autres programmes : Service civique, AFPA, EPIDE, IAE, PLIE, etc.</li> </ul>	<p>- Une communication ciblée en fonction des publics spécifiques va être développée par des mailings et relances téléphoniques sur des actions internes et/ou partenariales ciblées (atelier savoir-être professionnels avec FACE Gard pour le public QPV, Info Co de la Promo 16-18 pour les mineurs...). Nous travaillons sur une offre de service adaptée aux jeunes mineurs qui représentent 24,5% de nos premiers accueils sur le 1er trimestre 2023 en développant notamment du collectif adapté.</p> <p>- La nomination d'un référent Santé Social Handicap à la ML depuis 2022 permet d'avoir une ressource identifiée par l'équipe pour les questions liées aux commissions ménages MDPH, il travaille en lien avec le psychologue ML (dont la convention de mise à disposition a été reconduite pour 2023). Le partenariat avec un psychologue de Nîmes pour des bilans personnalité et psychométrique avant montage dossier MDPH se poursuit sur 2023.</p> <p>- Un partenariat renforcé est engagé avec le CADA Petite Camargue pour les jeunes étrangers depuis 2022.</p> <p>- Le lien avec les référents ASE du territoire existe (contacts réguliers avec les éducateurs, entretiens tripartite...) mais l'envoi des fiches de prescriptions "accompagnement renforcé des jeunes sortant de l'ASE" ne se fait pas. En attente de la convention 2023.</p> <p>- Le CEJ "jeunes en rupture" est porté par l'Association Samuel Vincens sur le territoire. Le partenariat est bien présent. Des comités techniques, temps de coordination sont organisés régulièrement pour suivre l'avancement des parcours. A maintenir et renforcer sur 2023.</p>
--	--	---

<p><b>Favoriser le développement des compétences et l'alternance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des entreprises en alternance : partenariat avec les entreprises, branches et les organismes de formation en alternance</li> <li>- Mobilisation du plan régional de formation et du pacte régional d'investissement dans les compétences</li> <li>- Sécuriser les entrées en alternance et en formation : prépa-apprentissage etc.</li> </ul>	<p>Un partenariat avec AKTO qui a été auprès des entreprises et salariés en faveur de l'alternance, l'emploi durable et la construction de parcours professionnels initié en 2022 par l'ARML se poursuit en 2023. Notre charge de relation entreprise participe aux actions "en coulisse" à destination des DE. Note CRE propose également depuis 2023 une action "Ramène ton jeune" qui a pour but de sensibiliser les conseillers qui sont accompagnés de minimum un jeune à la présentation d'un centre de formation ou partenaire emploi pour la découverte de métiers et information sur les parcours de formation. Nous avons déjà eu la participation de Purple Campus, de la Fédération Française du Bâtiment, l'IRFIA, l'IRFMA et NEX TECH Formation sont déjà programmés avant la fin du 1er semestre 2023. La programmation est en cours de construction pour le second semestre. Nous participons toujours activement aux événements emploi sur le territoire : Forum saisonnier du Gruau-du-Roi, Rallye emploi (CC Terre de Camargue), forum emploi du territoire, Forum emploi de Calvisson, et tous les événements types job dating et Innovation Sociale de SUEZ se met en place pour des visites de site (usine de traitement de déchets) et des informations métiers plus largement au sein du groupe SUEZ.</p>	<p>Envoyé en préfecture le 29/04/2024 Reçu en préfecture le 29/04/2024 Publié le 29/04/2024 ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_42-DE</p>
<p><b>Faire sortir les jeunes vers l'emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre l'inscription du principe du « work first » dans l'accompagnement de tous les jeunes en parcours - multiplication des immersions en entreprise</li> <li>- Secourir l'entrée en emploi : modalités d'accompagnement dans l'emploi, médiation avec les employeurs, mobilisation du parrainage</li> <li>- Contrats aidés</li> </ul>	<p>Alors que le dispositif Garantie Jeunes ciblait prioritairement des jeunes exprimant le souhait d'accéder rapidement à une situation d'emploi, le dispositif CEJ permet un ciblage beaucoup plus large des jeunes. Néanmoins, nous restons dans la dynamique du "work first" porté notamment par l'action de notre chargée de relations entreprises. Nous regrettons l'abandon des indicateurs de performance qui permettaient, au travers des indicateurs 4 et 5, de mesurer le nombre de jeunes ayant démarré au moins une situation d'emploi, d'alternance ou de formation dans les 12 premiers mois d'accompagnement PACEA ainsi que le nombre de jeunes PACEA sortis en emploi ou d'alternance. Ces indicateurs représentent un bon baromètre afin de mesurer l'accès à l'emploi des jeunes suivis en PACEA. Concernant la mobilisation des PMSSMP, nous constatons une forte baisse de cette mesure en 2023.</p>	<p>L'accompagnement global fait partie intégrante de l'accompagnement Mission locale. Sur le volet Santé, la professionnalisation d'un conseiller en charge de la référence Santé Social Handicap a permis de développer et de renforcer le partenariat autour de la problématique Santé de façon générale (participation systématique aux commissions MDPH, Lien avec M. DERRIEN, Psychologue à Nîmes, pour la réalisation de bilans psychométriques, visite de structures spécialisées : ESAT, Foyers...).</p> <p>Nous avons également renforcé les liens avec le PAEJ 30 qui intervient régulièrement auprès des jeunes de notre territoire, en particulier sur nos antennes. En effet, sur l'auvergne, les jeunes peuvent rencontrer, tous les lundis, en entretien individuel, le psychologue de la ML de Nîmes (mise à disposition gracieuse). Au regard du développement de la référence santé et des besoins exprimés par les jeunes, décision de mettre en place une coordination Santé trimestrielle avec l'ensemble des conseillers de la Mission locale et la présence de partenaires (Psychologue, PAEJ30...).</p> <p>Concernant le public réfugiés (BP) nous avons développé un partenariat avec l'antenne du CADA Petite Camargue (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) sur Uchaud. Une convention de partenariat est à l'étude pour 2023. Nous travaillons également avec le Centre Social RIVES qui dispense des cours de Français pour ce public spécifique. Concernant la thématique Mobilité, nous travaillons avec le Centre Social Calade (Sommières et Calvisson) via l'action CALADE Pro (prêt de véhicules, ateliers vélos, préparation au code de la route,...). Pas de changement notable au niveau de l'allocation PACEA, chaque conseiller dispose d'une grille barème permettant d'associer des démarches à des montants d'allocations. Dans ce cadre, nous sommes en mesure de soutenir les jeunes dans le financement du Permis B. Les allocations sont étudiées en fin de mois par une commission (composée d'une chargée de projet et de deux CIP) qui examine l'ensemble des demandes. Perspective à partir de juin 2023, de doubler les commissions PACEA (deux commissions par mois) permettant ainsi de pouvoir répondre à des besoins urgents. Le doublement des demandes Allocation PACEA est en lien direct avec la dématérialisation des demandes d'allocations et les 3 vagues de versement mensuelles. Concernant le CEJ JR, très bonnes relations avec le porteur de projet. Ce nouveau partenariat nous a permis également de renforcer notre offre de service sur le volet Logement et Santé/Sport au travers le partenariat avec l'ESPELIDO et l'UFOL. Chaque 1er lundi du mois, un temps de coordination CEJ JR se tient au local CEJ JR de Samuel Vincent.</p>
	<p><b>Lever les freins périphériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'accompagnement global : coopération renforcée avec les partenaires pour développer l'offre de service liée à la mobilité, à la santé, à l'accès au logement, aux ressources financières, à l'accès aux droits et la citoyenneté, aux loisirs, à la culture et au sport</li> <li>- Mobilisation de l'allocation PACEA : cadre d'intervention déployé au sein de la ML et point sur la consommation</li> <li>- CEJ JR : relations avec le porteur, co-accompagnement.</li> </ul>	

En interne, nous avons nommé une référente OBF (également référente Formation) et nous avons décidé de laisser l'accompagnement des jeunes mineurs auprès de l'ensemble des conseillers GJ et CEJ qui accompagnent également les conseillers MLJ dont les conseillers GJ et CEJ si nous avons des questionnements sur la pertinence de ces instances qui, selon nous, n'apporte pour l'instant aucune plus-value quant à l'accompagnement des mineurs. Au 24/05/2022, nous accompagnons 150 mineurs dont 63 femmes (42%) et 87 hommes (53%); dont 55 jeunes de 16 ans (36,7%) et 95 jeunes de 17 ans (53,3%); 95% des mineurs (soit 143 jeunes) sont de niveau infra V. Sur les 150 mineurs en accompagnement, 122 respectent l'Obligation de Formation : 3,3% sur la Promo 16/18 ans de l'AFPA ; 17,2% en contrat alternance ; 6,5% en situation d'emploi ; 7,4% en situation de formation ; 23% sont accompagnés dans le cadre de dispositifs d'accompagnement avec plus de accompagnement (PACEA ou CEJ) sans situation active. A noter (66%) sont accompagnés dans le cadre de dispositifs d'accompagnement avec plus de 77% des mineurs en PACEA ; 30 jeunes ne respectent pas l'Obligation de Formation parmi lesquels 13 (43%) sont sur une étape de diagnostic approfondi préalable à une entrée en dispositif. Les 17 mineurs restants sont en relance dont 6 dossier partiels issus des listes de l'Education nationale. Nous réalissons à de nouvelles modalités d'accompagnement de l'OBF. En effet, nous rencontrons des difficultés à entrer en contact avec les jeunes issus des listes éducation nationale et une fois les jeunes mineurs accompagnés, des difficultés pour les mobiliser au-delà du RDV de l'accueil avec le constat d'un absentéisme important. Nous travaillons donc sur une offre de service adaptée à ce type de public en priorisant le volet accompagnement collectif.

- Mise en œuvre de l'obligation de formation**
  - organisation au sein de la MLJ : actions du référent, utilisation de la subvention spécifique
  - partenariat autour de l'OF : PSAD, Conseil départemental
  - retour quantitatif et qualitatif sur les jeunes suivis dans le cadre de l'OF
  - parcours mobilisable - orientation vers la Promo 16-18, E2C.
  - retour sur les process de contrôle du respect de l'OF

## Répondre aux besoins des employeurs

Notre chargée de relation entreprises développe un réseau d'employeurs partenaires, elle est en lien avec l'équipe Entreprise de l'Agence Pôle Emploi de Vauvert, les chambres consulaires notamment la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Gard ainsi que les techniciens des Communautés de Communes en charge du Développement économique et de l'emploi. Concernant le partenariat avec l'agence Pôle Emploi de Vauvert, notre chargée de relations entreprises travaille en coordination avec le service Entreprise de Pôle Emploi qui nous transmet, de façon régulière, diverses informations en lien avec l'emploi (offres débutants, newsletter DE, POEC...) . Néanmoins, nous regrettions le peu de visibilité sur le planning des MRS qui lorsqu'il nous est transmis est souvent incomplet. Côté Mission Locale, nous diffusons à Pôle Emploi nos offres captives dès lors que nous n'avons pas les candidats en interne. En fonction des enveloppes nous collaborons pour la signature des contrats aidés (PEC ou CIE). Peu de lien avec les entreprises inclusives : décision de provoquer une rencontre avec FACE Gard en présence de notre chargée de relation entreprise pour formaliser et coordonner le partenariat sur le territoire d'intervention de la Mission Locale : Entreprises inclusives, Parrainage, Modules Savoir-Etre... Aucun retour en 2022, à relancer en 2023. A noter, d'intervention de l'Association AIRELLE (ETTI) depuis avril 2023 à la Mission locale de Vauvert à raison d'une demi-journée de permanence tous les 15 jours.

Nous souhaitons maintenir et amplifier la dynamique de l'an dernier sur le volet entreprise ou 137 offres d'emploi ont été collectées par notre chargée de relations entreprises. Comme expliquée précédemment, nous sommes passés d'une prospection plus ciblée essentiellement via la promotion de profil avec de très bon résultats pour les indicateurs de performance 7 & 8. Sur les 137 offres d'emploi collectées en 2022, 133 ont eu au moins une MER réalisée. Via notre plateforme de communication collaborative : Slack, nous avons créé différents canaux en lien avec l'emploi, un deuxième canal permettant à notre CRE de diffuser des offres d'emploi en direct, offres sur lesquelles les conseilleurs positionnent des jeunes, un second canal permet aux conseilleurs de transmettre des profils de jeunes à notre CRE dans l'optique d'une prospection cible. Ce nouvel outil nous permet d'être plus réactif tant sur la diffusion des offres que sur le positionnement des candidats. En plus de ces échanges réguliers, nous avons mis en place tous les lundis matin, dans le cadre de notre réunion d'équipe, un temps spécifique de coordination entre notre CRE et les conseillers. Cette coordination se formalise également par la mise en place hebdomadaire d'un journal « entreprises » qui regroupe l'ensemble des offres et événements emploi. Il s'agit d'un outil de communication interne à la mission locale. En 2022, nous avons inaugurer officiellement un nouveau bureau dédié exclusivement à la relation entreprise. Concernant les actions d'information sur les opportunités offertes dans les métiers en tension, notre CRE met en place depuis le début de l'année 2023 une nouvelle « Ramène ton jeune » qui a pour but de faire venir un conseiller accompagné de minimum un jeune à une présentation d'un centre de formation ou partenaire employeur de la découverte de métiers et information sur les parcours de formation. Nous avons déjà eu la participation de Purple Camargue, la Fédération Française du Bâtiment, INFRIA, L'IRFMIA et NEX TECH Formation sont déjà programmés avant la fin du 1er semestre 2023. La programmation est en cours de construction pour le second semestre. Toujours sur le champ des métiers en tension, nous avons participé à l'action au Féminin mise en place par le service emploi de la CC Terre de Camargue et sur Vauvert, nous collaborons activement avec l'Ecole Èbre sur les métiers saisonniers d'hiver.

## Répondre aux besoins des employeurs :

- Collecte des offres d'emploi et mises en relation
- mettre en place des actions d'information sur les opportunités offertes dans les métiers en tension

Rendre les structures, le réseau et l'organisation plus efficientes

<p>Nous souhaitons maintenir la dynamique amorcée en 2022 sur la mobilisation du partenariat local. Sur Vauvert, la commune a initié, en 2022, une journée de rencontre des acteurs du territoire qui s'est traduite par la mise en place de différents groupes de travail. La Mission Locale participe activement au groupe de travail "Agir pour les jeunesse(s)" qui a permis la mise en place de différentes actions (interventions auprès des collègues de Vauvert, Festi Foot, Quartiers d'été, journée de la mobilité européenne...). Ce groupe de travail maintient cette dynamique sur 2023 avec plusieurs actions reconduites (Intervention collège, Festi Foot). Citons également la mise en place du dispositif CEJ R porté par l'association Samuel Vincent en consortium avec l'ESPELDO et l'UFOLEP qui a permis de renseigner les liens avec ces 3 partenaires. De façon générale, la Mission Locale participe à la mise en place des conventions Territoriales Globales sur les Communautés de Communes de Petite Camargue, du Pays de Sommières et de Rhône Vistre Vidourle. Cette démarche fondée sur le partenariat avec la CAF a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des différents services ; Pour la Mission locale c'est une nouvelle occasion de mieux mobiliser le partenariat local notamment avec les CCAS. Sur nos antennes d'Alès-Mornas et de Sommières, le partenariat est actif sur la participation systématique de la Mission locale aux différents événements Emploi (Forum Saisonnier, Rallye de l'Emploi, Pêche aux CV's, Marchéthon, Suez au Féminin...). De façon, générale et comme cité plus haut, notre chargé de projet CEJ se mobilisera sur le second semestre 2023 sur la rencontre des partenaires locaux. Cettede reprise de contact à un double objectif : Développer le partenariat pour favoriser le repérage ET s'appuyer sur le réseau de partenaires pour développer une offre de service complémentaire et attractive pour nos publics. Parmi les perspectives 2023, partenariat avec le Centre socio-culturel Marcel l'agnol de Vergèze pour la mise en place d'une action "Radio" à destination des jeunes, Partenariat avec l'Association Airelle pour des permanences à la Mission locale à Vauvert, Partenariat avec le Centre Social RIVES pour la mise en œuvre de l'information Jeunesse à compter de septembre 2023... Enfin, nous allons déployer en juillet 2023 une campagne de communication (Affiches et Flyers) réalisée par une agence de communication. Nous souhaitons, pour l'occasion, créer un kit de communication partenaires avec les coordonnées directes des équipes de conseillers de la Mission Locale afin de fluidifier les liens avec nos partenaires (CCAS, CMS, Maison France Service, Associations Sportive). L'objectif est également de pouvoir décliner cette campagne de communication auprès des 36 communes de notre territoire en s'appuyant sur leurs outils de communication (Journaux municipaux, réseaux sociaux...).</p>	<p><b>Mobilisation du partenariat local : rencontres régulières, référents thématiques et/ou territoriaux...</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 29/04/2024 Reçu en préfecture le 29/04/2024 Publié le 29/04/2024 ID document : 030-243000593-20240424-DL2024_04_42-DE</p>
<p><b>Assurer le développement des compétences des conseillers et des dirigeants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appropriation des outils numériques</li> <li>- plan de formation et besoins</li> </ul>	<p><b>Refonte totale de l'organisation de la Mission Locale de Petite Camargue avec la mise en place d'une équipe de Direction : Janvier 2023, évolution de notre assistante de direction, Manuela DUYAL, vers l'emploi repère de Responsable Administrative et Financière (poste de cadre) ; avril 2023 : recrutement de notre Magali DELATTRE sur l'emploi repère de responsable de secteur. Au 1er juin 2023, fin des équipes dédiées au profit d'une seule et unique équipe de conseillers polyvalents. Cette réorganisation engendre des actions de professionnalisation afin de former les conseillers généralistes à l'accompagnement CEJ et l'intersexe formation des conseillers CEJ à l'activité générale (1er accueil, appui ponctuel et accompagnement PACFA). Sur le volet plan de formation, nous communiquons à l'ensemble de nos salariés le Plan Régional de Formation afin que chacun fasse remonter ses souhaits de formation. Les entraînements annuels professionnels sont également un moment privilégié pour recueillir les besoins de formation. Depuis le début de l'année 2023, plusieurs formations ont été réalisées : "Repérage des situations de violence conjugales et intrafamiliales", "Droit des étrangers", "Accès au travail des mineurs", "ADVP", "Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence", "Gestion de la motivation des jeunes"... Concernant l'appropriation des outils numériques, nous distinguons deux types d'outils, Outil RH : mise en place du logiciel FIGGO pour la gestion des absences et des notes de frais et la dématérialisation des bulletins de salaire ; mise en place (depuis la crise sanitaire) d'une plateforme de communication collaborative : SLACK qui permet à travers différents canaux, de fluidifier la communication entre les salariés et notamment avec les salariés en poste sur les antennes. Pour les équipes généralistes : formation à l'accompagnement CEJ et par la même appropriation de l'application CEJ et temps de formation sur la saisie IMLO (rappel de bonnes pratiques, formalisation de procédures de saisie...) )</b></p>	<p>Changement de stratégie pour le dispositif CEJ avec deux priorités pour l'année 2023 : sur le volet quantitatif : atteindre l'objectif d'entrée fixé en 2023 à 338 jeunes (+2,5% par rapport à 2022) et sur le volet qualitatif : mieux mobiliser l'accompagnement collectif afin qu'il devienne majoritaire dans l'atteinte des 15h à 20h d'activité hebdomadaire. Nous serons également vigilants sur le niveau de sortie en autonomie du dispositif. Pour accompagner ces différentes priorités nous avons fait le choix de sortir de la notion d'équipe dédiée. Faute de temps et en raison du maintien des accompagnements CEJ en 2022, nous avions maintenu une organisation CEJ proche de l'organisation GU. Au regard de notre sous réalisation d'en 2022, nous faisons le choix de basculer au 1er juin 2023 à une seule et unique équipe de conseillers avec, entre autres l'objectif, de booster le niveau d'activité sur le dispositif. Cette réorganisation permettra également d'augmenter la présence des conseillers sur nos antennes. Concernant les 15h qui interviennent sur Vauvert, à raison d'une journée par semaine et celle de l'informaticien qui peut intervenir à la demande. En lien avec notre Cabinet Comptabilité, nous déployons une comptabilité analytique depuis la mise en œuvre du dispositif Garantie Jeunes. Notre Responsable Administratif et Financière a notamment participé l'an dernier à la Formation "ICARE" et par la même à la notion de comptabilité analytique. Concernant les outils de pilotage IMLO, nous nous appuyons essentiellement sur les analyses produites par l'ARM qui permettent de suivre de façon hebdomadaire les différents indicateurs d'activité dont le CEJ. Nous regrettons l'absence d'analyse pour évaluer la répartition entre démarches autonomes, accompagnement individuel et accompagnement collectif dans l'atteinte des 15/20h CEJ. De même nous regrettons l'absence d'analyse spécifique pour évaluer l'activité par EPC par communes.</p>

Préconisations spécifiques 2023		Publié le 29/04/2024 ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_42-DE	
	Actions prioritaires		
Non concerné			
Plan d'actions exceptionnel financé par excédents constatés au titre des années précédentes : les ML concernées par ce plan d'actions seront contactées par la DDETS avant le DGS	<p><b>Au regard de la baisse importante de notre indicateur "1er accueil" en 2022 (-29%), mise en place d'une action expérimentale d'"Aller vers".</b></p> <p>Un travail de réorganisation est amorcé pour rendre l'équipe de conseillers polyvalente sur tout type d'accompagnement (appui ponctuel, PACEA, Suivi délégué CEJ) et sortir d'un fonctionnement en équipe dédiée. Ainsi, les différentes phases d'accompagnement pourront s'enclainer avec plus de fluidité pour un parcours sans couture. Les jeunes en dispositif PACEA pourront profiter de l'offre de service collective, retravailler à l'occasion de la réorganisation. Cette nouvelle organisation prendra effet au 1er juin 2023 et se traduira par une refonte totale de l'organisation de la Mission Locale de Petite Camargue avec la mise en place d'une équipe de Direction : Janvier 2023, évolution de notre assistante de direction, Manuela DUVAL, vers l'emploi repère de Responsable Administrative et Financière (poste de cadre) ; avril 2023 : recrutement de Magali DELATTRE sur l'emploi repère de responsable de secteur. Au 1er juin 2023, fin des équipes dédiées au profit d'une seule et unique équipe de conseillers polyvalents. Cette réorganisation engendre des actions de professionnalisation afin de former les conseillers généralistes à l'accompagnement CEJ et inversement formation des conseillers CEJ à l'activité générale (1er accueil, appui ponctuel et accompagnement PACEA).</p> <p>Mise en place d'une action expérimentale sur le dernier quadrimestre 2023 : recrutement d'un conseiller en septembre 2023 pour expérimenter une action d'aller vers. Cette action devra se faire en coordination avec les différentes partenaires du territoire afin de bien cibler les lieux de regroupement des jeunes. Pour ce faire nous nous appuierons sur les centres sociaux ainsi que les CCAS de notre territoire. Un temps de coordination avec l'association Samuel Vincent (opérateur CEJ JR) semble également indispensable afin de garder la possibilité de réorienter les jeunes les plus en difficulté vers l'offre de service du CEJ Jeune en rupture.</p> <p>Elaboration d'un "plan PMSPM" (en cours) afin de permettre aux équipes de conseillers de mieux se saisir de cet outil pour l'accompagnement des jeunes. L'objectif étant de systématiser une étape de parcours PMSPM pour l'ensemble des jeunes intégrant le dispositif Contrat d'Engagement Jeune. Cette étape doit se mettre en place au démarrage du dispositif en s'appuyant sur les 3 objectifs "Définition de projet", "Validation du projet", "Initier une démarche de recrutement". Ces 3 objectifs doivent permettre de proposer à chaque jeune cette étape de parcours et ce quel que soit le projet du jeune. En outre, cette étape permettra d'évaluer la capacité du jeune à se mobiliser rapidement dans un parcours d'accompagnement renforcé mais également d'évaluer son savoir-être professionnel.</p> <p>La mise en place d'une équipe polyvalente de conseillers au 1er juin 2023 couplée à une action expérimentale d'"aller vers" à compter de septembre 2023 devrait nous permettre d'atteindre notre objectif d'entrées sur le dispositif CEJ. Concernant l'amélioration du taux de sorties positives, nous avons mis en place un temps de coordination hebdomadaire afin d'étudier les perspectives de renouvellement de chaque jeune et par la même sa capacité à accéder à l'emploi durable. Nous constatons que de nombreux jeunes justifient de 6 mois minimum d'activité dans le dispositif CEJ mais ne s'agissant pas de période continue (missions d'intérim régulières ou contrat initial en CDD de moins de 6 mois avec des renouvellements) il nous est impossible de valoriser positivement ces sorties.</p> <p>Nous réfléchissons à la mise en place d'un plan d'action relatif à l'Obligation de Formation 16/18 ans. L'objectif est de pouvoir différencier le travail administratif (traitement des listes de décrocheurs de l'éducation nationale via notre système d'information IMILC, première prise de contact avec le décrocheur, envoi des courriers d'invitation, signalément au conseil départemental...) du travail d'accompagnement. Concernant l'accompagnement jeunes mineurs, nous réfléchissons à la mise en place d'accueil collectif (information collective afin de présenter l'ensemble de l'offre de service de et, en fonction des profils des jeunes d'être en capacité de proposer aux jeunes les plus éloignés de l'emploi un sas de remobilisation avec pour vis une intégration en CEJ ou en PACEA. La mise en place de ce plan d'action nous obligera à envisager le recrutement d'un(e) assistant(e) administratif, une chargée de projet gère le volet administratif et participe aux PSDs.</p>		
	<p><b>Améliorer le prescription des PMSPM (baisse de 4% en 2022)</b></p> <p><b>Réaliser l'objectif d'entrées en CEJ (338 jeunes en 2023) et améliorer le taux de sortie positive</b></p> <p><b>Mise en place d'un plan d'action relatif à l'OBF 16/18 ans.</b></p>	<p>Vauvert, le 27 juin 2023</p> <p> Guillaume SOLLIER</p> <p>Maillon Local petite Camargue 31 rue Ernest Zola - 30600 VILLEFRANCHE Tél : 04 67 66 42 42 - Fax : 04 67 66 42 09</p>	